

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre et le six du mois de novembre, à neuf heures trente, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT. En application de l'article 9 du règlement intérieur de l'instance, certains membres ont participé à la réunion en visioconférence.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Jean-Michel BOUAT (par visioconférence).
Mme Eva GERAUD (par visioconférence).

Participant à la séance :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.
Lieutenant-colonel Philippe CNOQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.

Absent excusé :

M. Bernard MIRAMOND.

Secrétaire :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 4 / votants : 4.

Date de la convocation : 31 octobre 2024.

RAPPORT N°049/BUR-11/2024

OBJET : Construction CSP Castres – demande de subvention DSIL – Actualisation du plan de financement

Par délibération du 2 avril 2024, le bureau du conseil d'administration a validé le plan de financement prévisionnel du projet de construction du CSP de Castres et des locaux du groupement territorial sud afin de compléter le dossier de demande de subvention déposé le 28 mars 2024 en préfecture du Tarn au titre de la DSIL.

Depuis, l'instruction de cette demande a conduit à modifier le plan de financement pour ce qui relève de l'assiette des dépenses subventionnables, tout en validant le montant total demandé, ce qui a pour conséquence de modifier le taux de la subvention. Le passage annuel a également pu être précisé.

Il convient donc d'actualiser ce plan de financement par une nouvelle délibération.

Le plan de financement définitif prévoit un total de dépenses subventionnables de 6 567 716,00 € et une subvention de 1 050 000 € (au taux moyen de 15,99 %), repartie sur 3 ans conformément au détail joint en annexe.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- vu la délibération du conseil d'administration n°039 en date du 12 juillet 2024 portant délégations au bureau du conseil d'administration,

- vu la délibération du bureau du conseil d'administration n°021 en date du 2 avril 2024 validant le plan de financement prévisionnel,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- de valider le plan de financement définitif sur projet de construction du CSP de Castres présenté en annexe ;
- d'autoriser le président du CASDIS à négocier et à signer tous documents nécessaires à l'obtention de la subvention.

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

*Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP **7007 - 31068** TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

Envoyé en préfecture le 11/11/2024

Reçu en préfecture le 11/11/2024

Publié le

ID : 081-288100019-20241106-2024_049_BUR-DE



Dépenses (HT)		Recettes (HT)			
Poste	Montant (HT)	Poste	Montant (HT)	Part	Taux subvention
2024					
Gros œuvre (1)	1 058 018,00 €	DSIL	400 000,00 €		15,13 %
Charpente / Couverture (2)	1 132 007,00 €				
Honoraires AMO	25 748,00 €				
Honoraires MOE	318 597,00 €				
Étude de sol	15 000,00 €				
Géomètre	10 000,00 €				
Bureau de contrôle	20 230,00 €				
SPS	24 473,00 €				
OPC	39 212,00 €				
Sous-total subventionnable 2024	2 643 285,00 €	Sous-total ressources externes 2024	400 000,00 €		15,13 %
2025					
Honoraires AMO	192 614,00 €	DSIL	325 000,00 €		16,44 %
Honoraires MOE	212 398,00 €				
Serrurerie (3)	82 262,00 €				
Menuiseries extérieures (4)	169 868,00 €				
Plâtrerie (5)	273 995,00 €				
Peinture (6)	57 742,00 €				
Carrelage / Faïence (7)	202 960,00 €				
Soldes souples (8)	10 148,00 €				
Menuiseries intérieures (9)	121 995,00 €				
Plomberie CVC (12)	626 847,00 €				
Ascenseur (13)	25 456,00 €				
Sous-total subventionnable 2025	1 976 285,00 €	Sous-total ressources externes 2025	325 000,00 €		16,44 %
2026					
Traitement façades (10)	48 710,00 €	DSIL	325 000,00 €		16,68 %
Électricité (11)	470 117,00 €				
Pylône (14)	43 600,00 €				
VRD / Espaces verts (15)	1 350 719,00 €				
Frais de raccordement	35 000,00 €				
Sous-total subventionnable 2026	1 948 146,00 €	Sous-total ressources externes 2026	325 000,00 €		16,68 %
Total subventionnable	6 567 716,00 €	Total ressources externes	1 050 000,00 €	13,77 %	15,99 %
Divers	1 055 331,00 €	Emprunt	6 500 000,00 €	85,27 %	
		Ressources propres	73 047,00 €	0,96 %	
Total non subventionnable	1 055 331,00 €	Total ressources propres et emprunt	6 573 047,00 €	86,23 %	
Total opération	7 623 047,00 €	Total opération	7 623 047,00 €	100,00 %	

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09

Tél 05-63-77-35-18

Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr

SAPEURS-POMPIERS DU TARN

Engagement - Cohésion - Efficacité